

No 37.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 23 OCTOBRE 1919.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie un certificat d'élection de l'honorable William Lyon Mackenzie King, pour le district électoral de Prince, I.P.-E.

BUREAU DU GREFFIER

DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA,

OTTAWA, le 23 octobre 1919.

Le présent fait foi qu'en vertu du bref d'élection du vingt-sixième jour d'août 1919, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à F. J. E. Wright, Ecr., shérif de Summerside, I.P.-E., comme officier rapporteur pour le district électoral de Prince, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, pour l'élection d'un député pour représenter le dit district électoral à la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieux et place de Joseph Read, décédé; l'honorable William Lyon Mackenzie King, de la cité d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, gentilhomme, a été régulièrement élu comme tel, le vingtième jour d'octobre 1919, ainsi qu'il appert par le rapport annexé au dit bref qui est déposé dans les archives de mon bureau.

JULES CASTONGUAY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada en fonctions.

A W. B. NORTHROP, Ecuyer, C.R.,

Greffier de la Chambre des Communes,

Ottawa.

L'honorable William Lyon Mackenzie King, membre pour le district électoral de Prince, I.P.-E., ayant préalablement prêté serment et signé le Rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 4), Loi modifiant la Loi d'interprétation.